

Lotissement Cœur de Village à SAUSSENS

Construction

- 8 terrains à bâtir
- Construction libre
- Assainissement autonome
- Travaux terminés

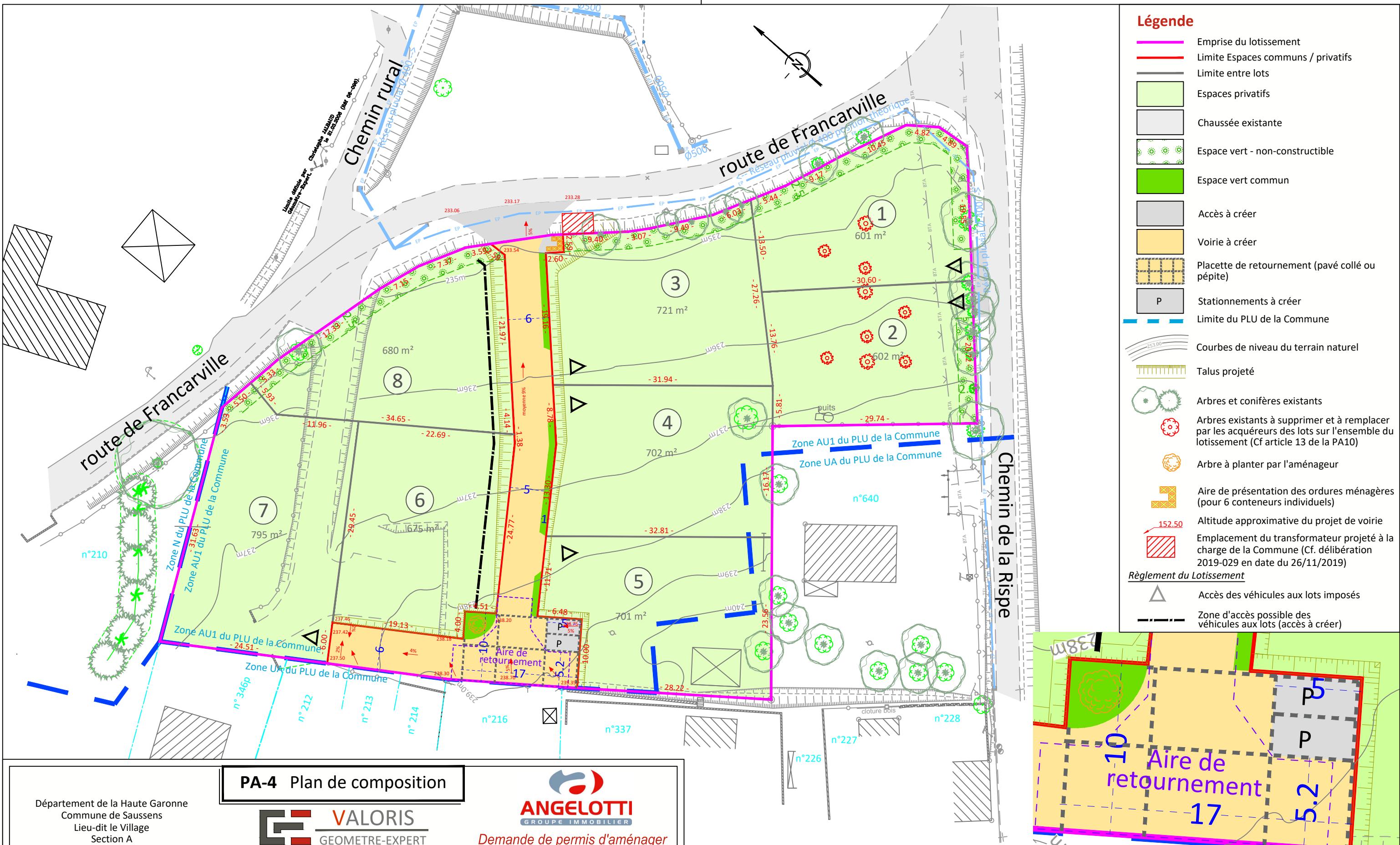
Environnement

- Situé à 1km de Bourg Saint Bernard
- Dans quartier calme



Document non commercial





Echelle: 1:500	Indice	Date	Modifications	Dess.	Vérif.	Visa
Numéro de dossier: 180016	0	05/05/2022	Dossier PA	TB	MD	ESA
Coordonnées:						
Nivellement: NGF-IGN69						
Fichier de dessin: P:\DOSSIERS\2018\180016\7-URBA\0-DWG\180016_23_PA.dwg						

Clauses générales

Les limites périmetriques n'ont pas encore fait l'objet d'un bornage. Ce plan ne peut servir de plan de délimitation; les dimensions et superficies sont données à titre indicatif.

L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.

Les couleurs figurant sur ce plan sont figuratives et ne correspondent pas nécessairement à la couleur des matériaux utilisés.

SAUSSENS (31) - Lotissement "Le Cœur de Village"

Tarifs 13 Mars 2024

Travaux viabilisation terminés

Terrains viabilisés - Assainissement Autonome



Tél : 05 34 660 999

Remise valable uniquement pour la prochaine réservation

N° DE LOT	SURFACE TERRAIN (m ²) *	Prix	Prix Remisé	Surface Plancher (m ²)	Emprise au Sol (m ²)	Etat
1	602 m ²					réservé
2	602 m ²					réservé
3	722 m ²	106 900 €	102 900 €	210	216	
4	702 m ²					réservé
5	701 m ²	102 900 €	99 000 €	205	210	
6	675 m ²					réservé
7	795 m ²					réservé
8	681 m ²	101 000 €	98 000 €	200	204	

Permis d'aménager N° PA 031 53422 U0001 obtenu le 29/08/2022 - Dossier consultable en Mairie de SAUSSENS

NOTAIRE : P&E Rivière B.Amouroux Notaires SCP - 10 av José Cabanis 31130 QUINT FONSEGRIVES

PREVOIR : 700 € de participation au fonds de garantie pour vols, dégradations des équipements communs et dépôts sauvages

750 € de dépôt de garantie de l'achèvement conforme des clôtures sur voies ou espaces communs

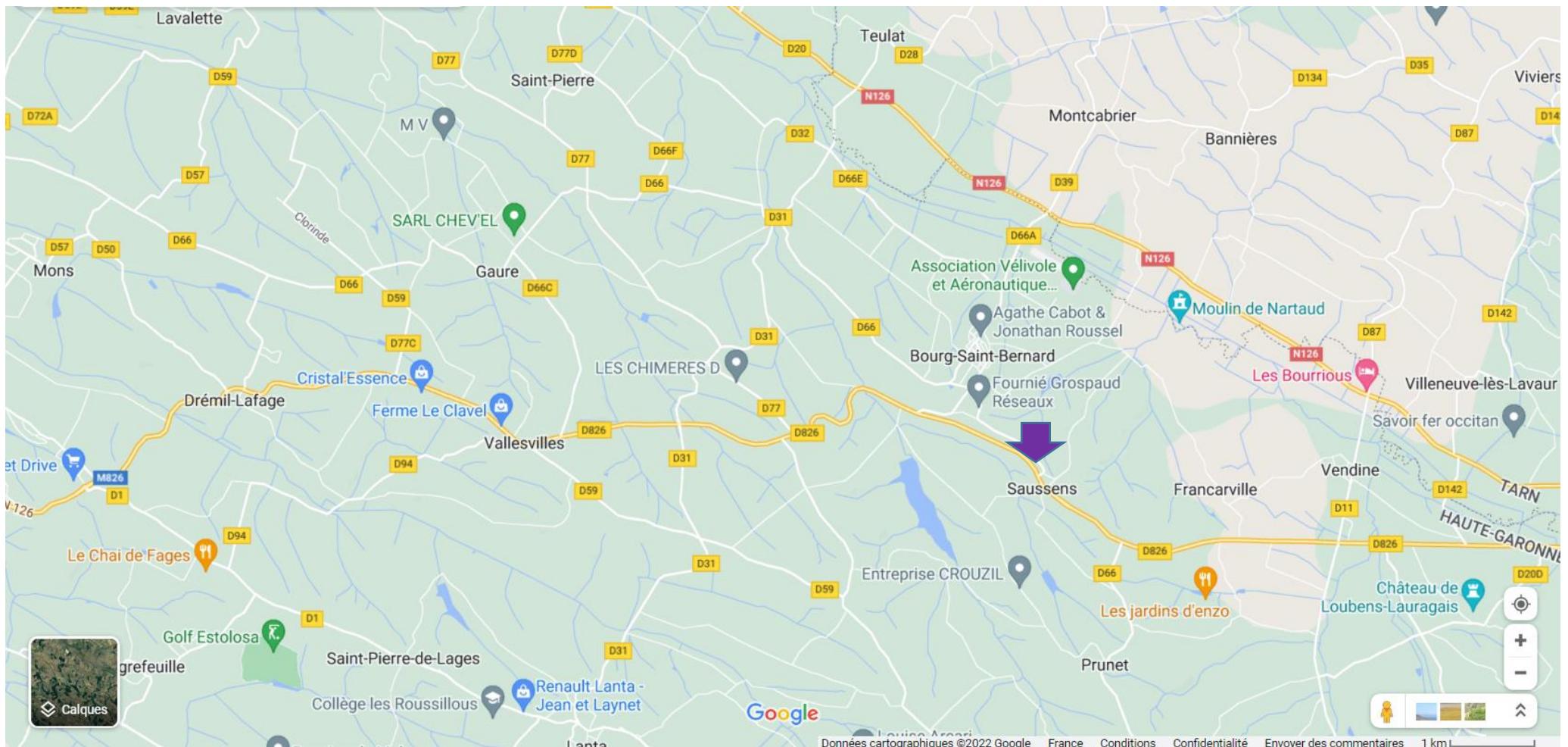
200 € de fonds de roulement ASL

- pas de Participation Financière Assainissement Collectif
- Taxe d'Aménagement part Communale 10% / indexée sur la surface taxable du Permis de Construire
- Taxe d'Aménagement part Départementale 1,3% / indexée sur la surface taxable du Permis de Construire
- Redevance d'Archéologie Préventive 0,4% / indexée sur la surface taxable du Permis de Construire

Le montant des taxes est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié par des changements de règlementations (taux, mode de calcul, délibérations communales.....)

SAUSSENS – 8 Terrains à bâtir

- Toulouse 22 Kms / 27 mns
- FlourenS 15 Kms / 15 mns
- Dremil –Lafage 10 Kms / 10 mns



Pour tout renseignement : Tél : 05 34 660 999

Département de la
HAUTE-GARONNE
Commune de SAUSSENS



VALORIS
GÉOMÈTRE-EXPERT

Maître d'Ouvrage :
 ANGELOTTI
GROUPE IMMOBILIER

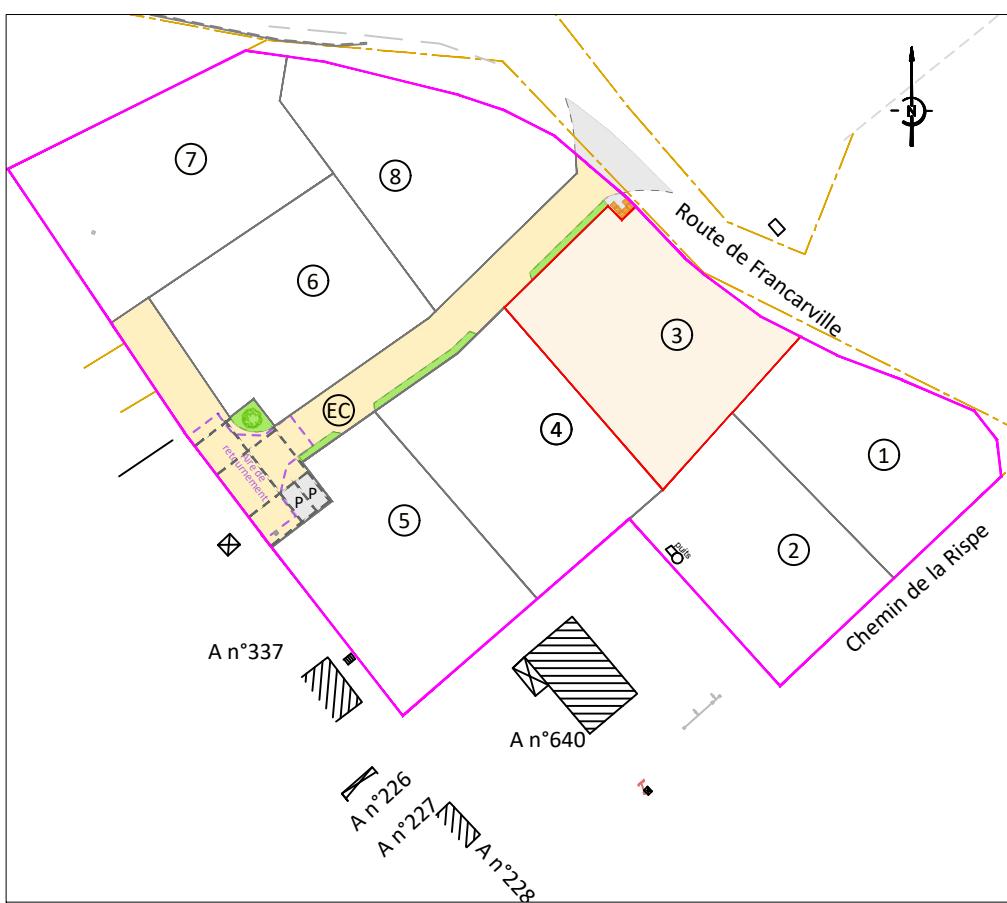
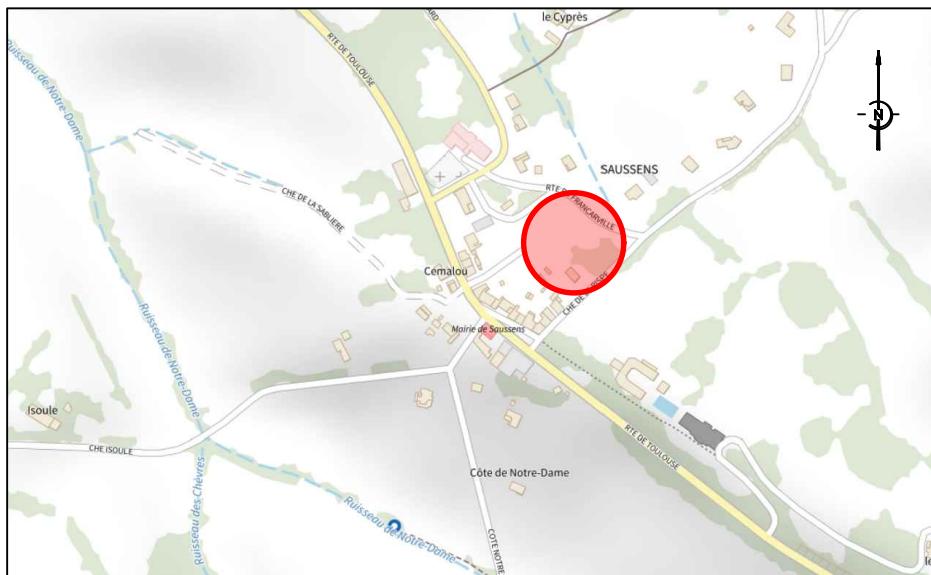
Lotissement "Le Coeur de Village"

Plan de vente et de bornage

Lot n°3

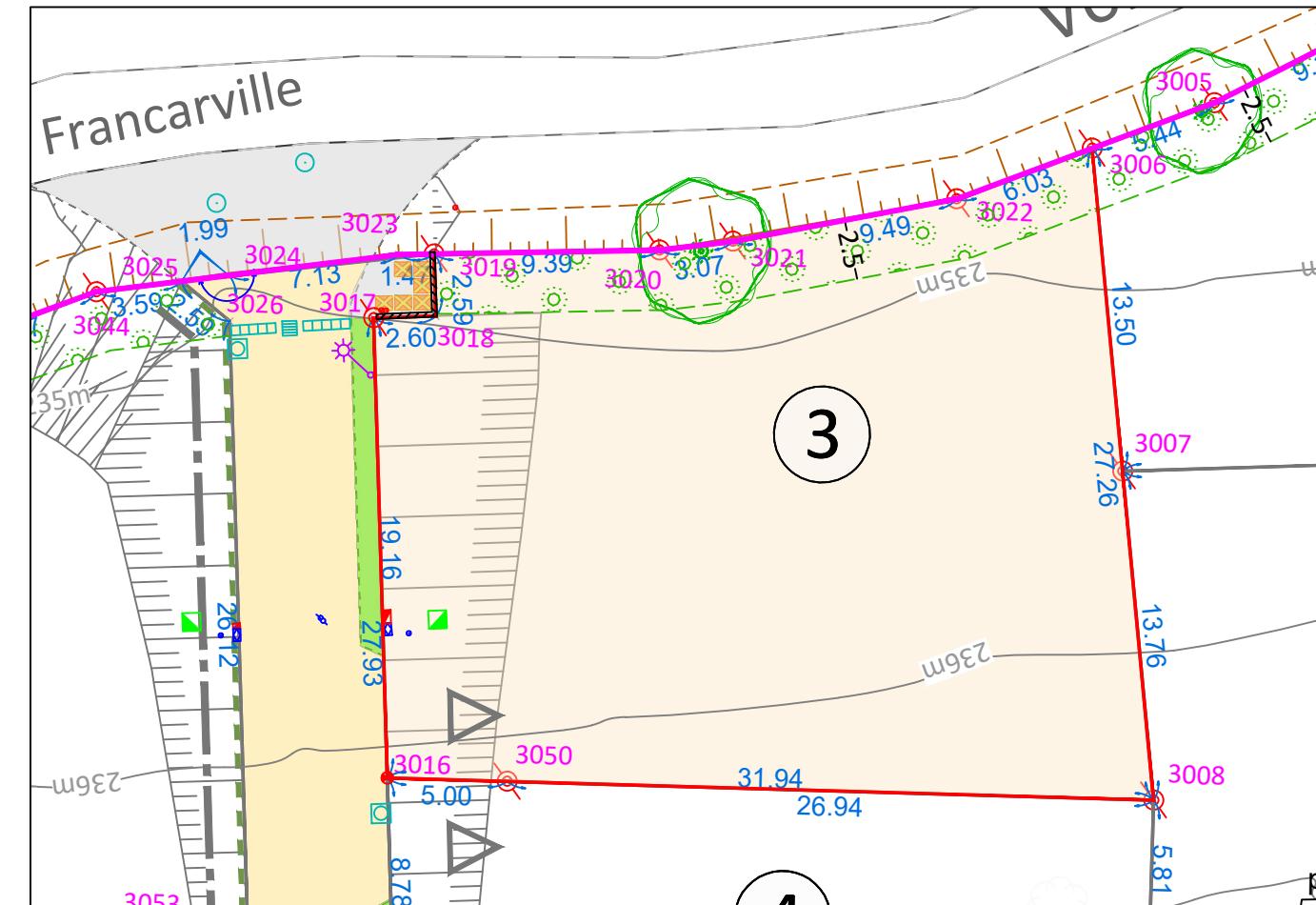
Superficie = 722m²
Section A n°702

Plan de situation



Plan d'ensemble - Echelle 1/1000

Plan de Masse - Echelle 1/300



Légende

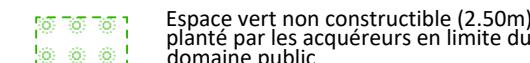
- Legend for the terrain plan:

 - emprise de l'opération (pink line)
 - limite de lot (red line)
 - espaces privatis (diagonal lines in a box)
 - talus existant (excavator icon)
 - talus projeté (ruler icon)
 - Courbes de niveau du terrain naturel avant travaux (contour lines with elevation 253.00)
 - P (parking symbol)
 - Stationnement visiteur (visitor parking)
 - Borne (blue circle icon)
 - talus projeté (ruler icon)
 - Marque de peinture (blue circle with cross)
 - clou (red plus sign)
 - Coffret électrique (red rectangle)
 - Tabourets de branchements - Position à déterminer (blue square)
 - Niche AEP et attente dans le lot (blue circle with outline)
 - Branchements téléphones (green square)

Règlement du lotissement (d'autres règles sont prescrites par le P.L.U. et par le règlement du lotissement)



△ --- Point/zone d'accès imposé de véhicules aux lots



 Espace vert non constructible (2,50m) planté par les acquéreurs en limite du domaine public.

Autorisation d'urbanisme : Un Permis d'Aménager a été obtenu par arrêté le 29 août 2022, n°PA n°031 534 22 U0001

Origines du périmètre : Les limites de l'opération sont issues

- Origines du permis : Les limites de l'opération sont issues :

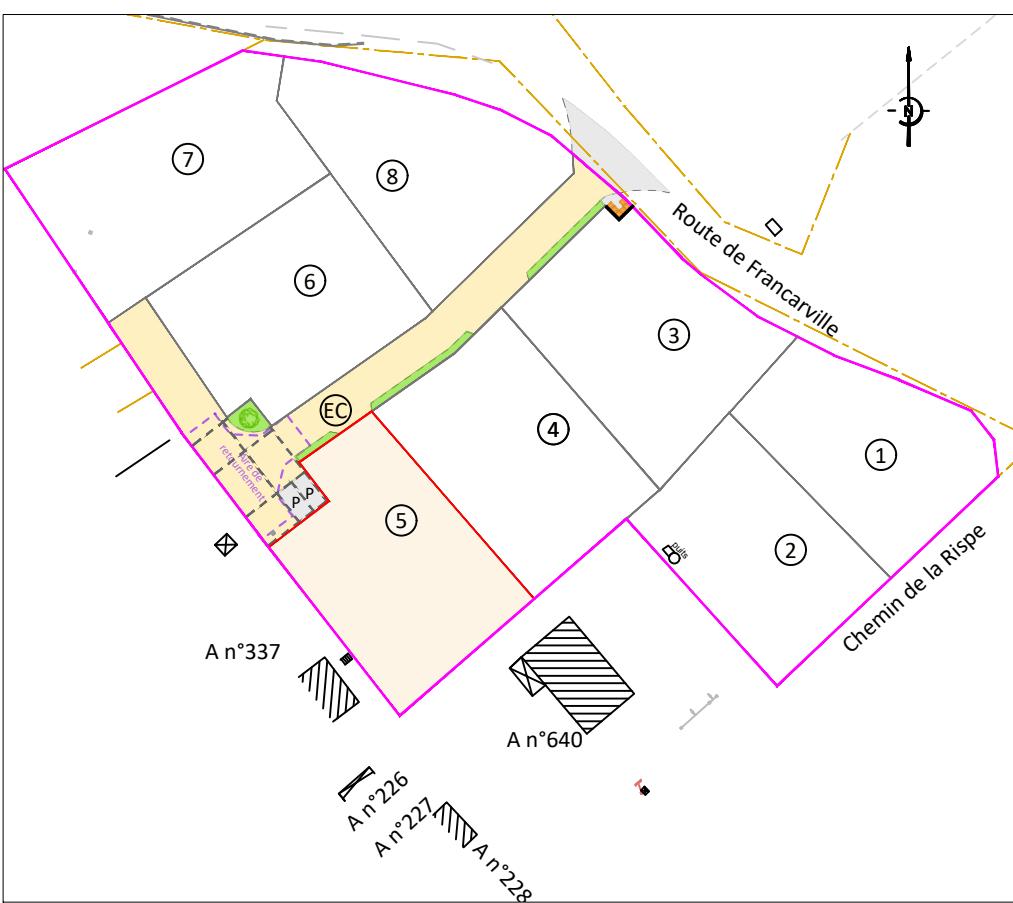
 - d'arrêts d'alignement délivrés les 03 et 08 juin 2022 par la Mairie de Saussens (n°2022 008 et 2022 009)
 - de plan de bornage avec procès verbal de bornage dressé le 09 juin 1989 par M. Michel FERRET, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°89 115
 - de plan de bornage avec procès-verbal de bornage dressé le 02 novembre 2006 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°06 390
 - de plan de bornage avec procès-verbal de bornage dressé le 06 octobre 2017 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°170595
 - de plan de division dressé le 19 décembre 2017 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°170595
 - de plan de bornage avec procès-verbal de bornage dressé le 28 septembre 2022 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°180016

Le fond de plan est issu du plan topographique dressé le 19 novembre 2020 par M. Christophe JAI BAUD, Géomètre-Expert à REVEL dossier n°180016

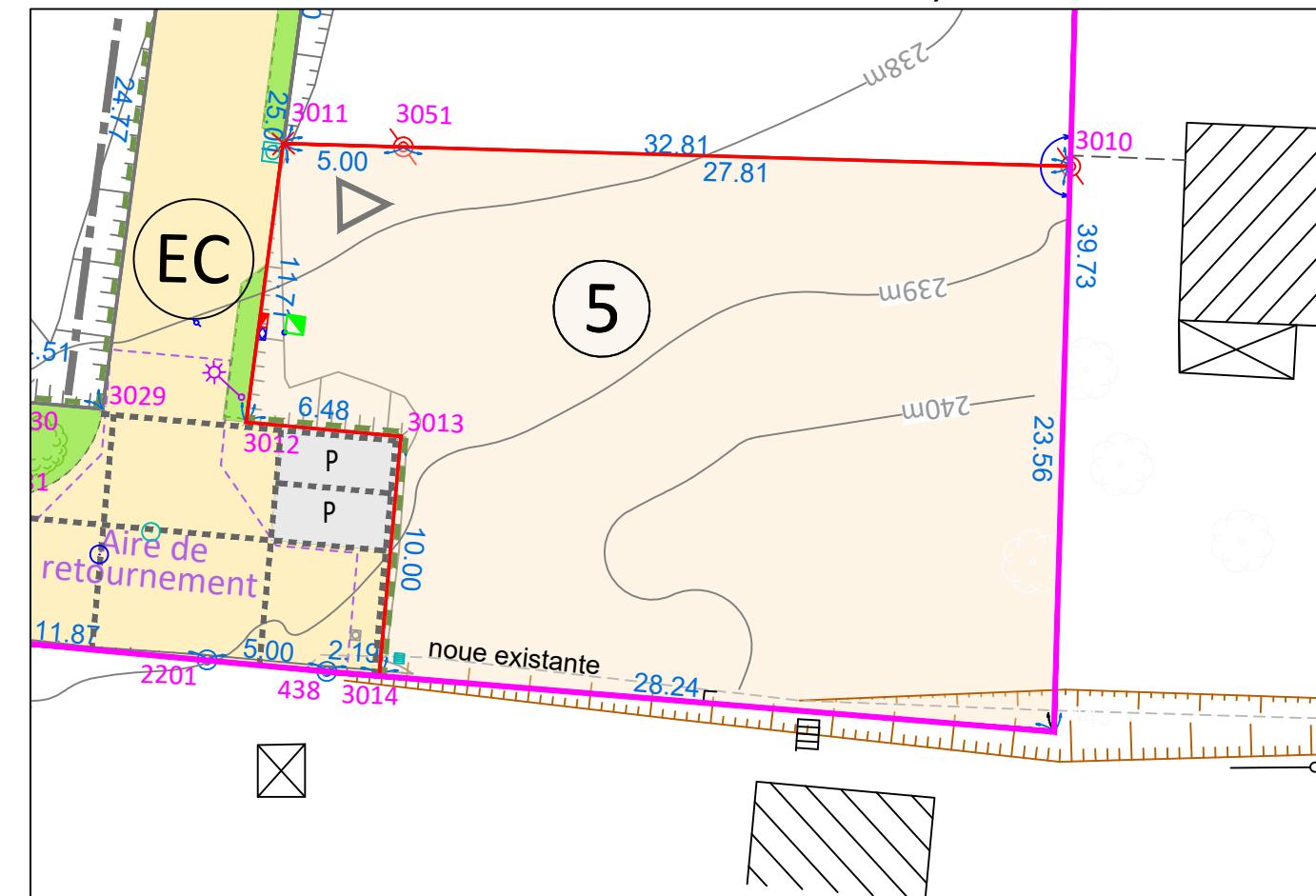
Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

N° de dossier : 180016
Dressé le 24 juillet 2023 à TOULOUSE
Dessin / Contrôle / Validation : AD/JBT/ES
Nom du fichier : 180016-8-PDVD.dwg

Lotissement "Le Coeur de Village"
Plan de vente et de bornage
Lot n°5
Superficie = 701m²
Section A n°704



Plan de Masse - Echelle 1/300



Légende

- emprise de l'opération
- limite de lot
- espaces privatifs
- talus existant
- talus projeté
- Courbes de niveau du terrain naturel avant travaux
- Stationnement visiteur
- Coffret électrique
- Tabourets de branchements
- Niche AEP et attente dans le lot
- Branchement téléphone
- Blocs privatifs au lot

Règlement du lotissement (d'autres règles sont prescrites par le P.L.U. et par le règlement du lotissement)

Point/zone d'accès imposé des véhicules aux lots

Autorisation d'urbanisme : Un Permis d'Aménager a été obtenu par arrêté le 29 août 2022, n°PA n°031 534 22 U0001.
Un Permis de démolir a été obtenu par arrêté le 08 juin 2022, n°PD n°031 534 22 U0001

Origines du périmètre : Les limites de l'opération sont issues :

- d'arrêtés d'alignement délivrés les 03 et 08 juin 2022 par la Mairie de Saussens (n°2022 008 et 2022 009)
- de plan de bornage avec procès verbal de bornage dressé le 09 juin 1989 par M. Michel FERRET, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°89 115
- de plan de bornage avec procès-verbal de bornage dressé le 02 novembre 2006 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°06 390
- de plan de bornage avec procès-verbal de bornage dressé le 06 octobre 2017 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°170595
- de plan de division dressé le 19 décembre 2017 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°170595
- de plan de bornage avec procès-verbal de bornage dressé le 28 septembre 2022 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°180016

Le fond de plan est issu du plan topographique dressé le 19 novembre 2020 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°180016

Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

Clause particulière

Pour chaque lot, les acquéreurs devront obligatoirement planter à minima un arbre de haute tige pour 200m² d'espace libre. La plantation des arbres devra être réalisée dès la fin du chantier de la construction principale.

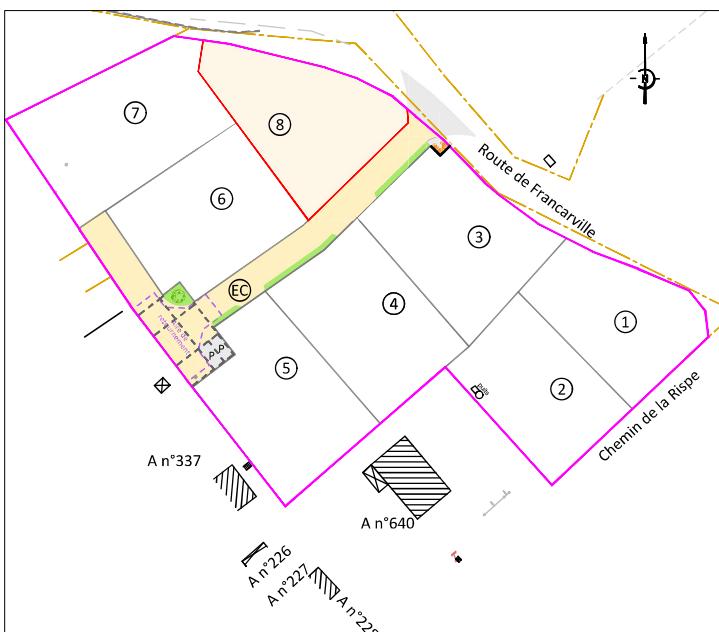
Servitudes

1/ Une servitude d'écoulement des eaux pluviales gérant le lot 5 au profit des propriétés cadastrées section A n°640, section A n°228, section A n°227, section A n°226 et section A n°337 à constituer par acte notarié.

Lotissement "Le Coeur de Village"
Plan de vente et de bornage
Lot n°8

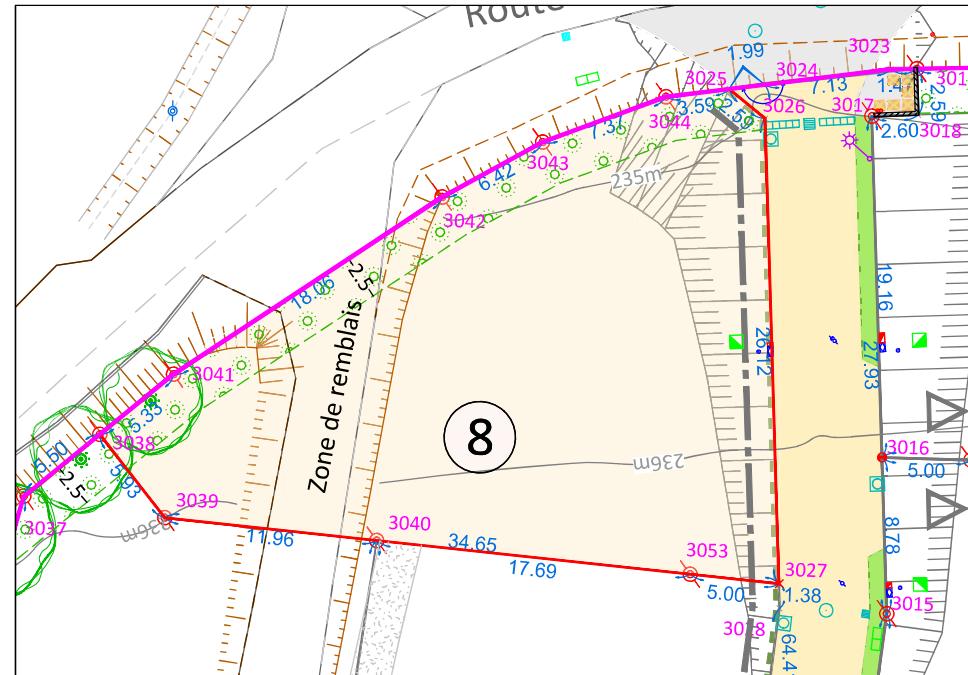
Superficie = 681m²
Section A n°706

Plan de situation



Plan d'ensemble - Echelle 1/1000

Plan de Masse - Echelle 1/300



Légende

- Legend for the terrain survey plan:

 - emprise de l'opération (Operation area)
 - talus projeté (Projected slope)
 - clou (Nail)
 - limite de lot (Lot boundary)
 - Coffret électrique (Electrical box)
 - espaces privatifs (Private spaces)
 - Tabourets de branchements (Branching stools)
 - talus existant (Existing slope)
 - Niche AEP et attente dans le lot (AEP niche and waiting area in the lot)
 - Stationnement visiteur (Visitor parking)
 - Borne (Pole)
 - Branchements téléphone (Telephone branching)

Règlement du lotissement (d'autres règles sont prescrites par le P.L.U. et par le règlement du lotissement)

A --- Point/zone d'accès imposé de véhicules aux lots

Espace vert non constructible (2.50m planté par les acquéreurs en limite du domaine public)

utorisation d'urbanisme : Un Permis d'Aménager a été obtenu par arrêté le 29 août 2022, n°PA n°031

origines du périmètre : Les limites de l'opération sont issues

- d'arrêts d'alignement délivrés les 03 et 08 juin 2022 par la Mairie de Saussens (n°2022 008 et 2022 009)
 - de plan de bornage avec procès verbal de bornage dressé le 09 juin 1989 par M. Michel FERRET, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°89 115
 - de plan de bornage avec procès-verbal de bornage dressé le 02 novembre 2006 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°06 390
 - de plan de bornage avec procès-verbal de bornage dressé le 06 octobre 2017 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°170595
 - de plan de division dressé le 19 décembre 2017 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°170595
 - de plan de bornage avec procès-verbal de bornage dressé le 28 septembre 2022 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°180016

Le fond de plan est issu du plan topographique dressé le 19 novembre 2020 par M. Christophe JALBAUD, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°180016.

Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.